

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
MARCHÉS : MARCHÉ  
D'ÉLABORATION DU  
SCOT DU GENEVOIS  
FRANÇAIS

Séance du 14 février 2025

N° BU2025-02

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 14  
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 07 février 2025  
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN - M. Sébastien JAVOGUES - M. Gabriel DOUBLET - Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Nadine PERINET - M. Claude THABUIS - M. Christophe ARMINJON - M. Stéphane VALLI - M. Julien BOUCHET - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Philippe MONET - M. Benjamin VIBERT

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Régis PETIT

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS : MARCHÉ  
D'ÉLABORATION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

**Vu** la délibération n°CS2020-25 du Comité syndical du Pôle métropolitain en date du 10 octobre 2020 sur les délégations de pouvoirs du Comité syndical au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-10 de son annexe,

**Vu** la délibération n°CS2024-36 du 4 octobre 2024 relative au transfert de la compétence d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) au Pôle métropolitain du Genevois français ;

**Vu** le règlement de la consultation relatif au marché public de prestations intellectuelles d'Élaboration du SCoT du Genevois français ;

Vu la délibération n°BU2024-10 du Bureau du Pôle métropolitain arrêtant la liste des candidats admis à soumissionner ;

\*\*\*

À la suite du transfert de la compétence SCoT par Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône l'Interco, la Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglo au Pôle métropolitain du Genevois français, une consultation a été initiée pour accompagner l'élaboration du SCoT du Genevois français.

Les prestations ont été réparties en 5 lots, étant précisé que chaque lot fera l'objet d'un marché et que les candidats auront la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
<b>1</b>	Coordination générale de la mission et élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Urbanisme réglementaire"
<b>2</b>	Élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Évaluation environnementale"
<b>3</b>	Accompagnement juridique à l'élaboration du SCoT du Genevois français
<b>4</b>	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français
<b>5</b>	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique. Elle est décomposée en deux phases distinctes :

- ▶ Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- ▶ Une phase d'offre au terme de laquelle les attributaires seront choisis.

L'avis de marché a été envoyé le 4 octobre 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le portail acheteur.

- La date limite de réception des candidatures a été fixée au 4 novembre 2024 à 12h00.
- 23 candidatures ont été reçues dans les délais.

À l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner ont été invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. La liste des candidats a été arrêtée par une délibération du Bureau du Pôle métropolitain le 22 novembre 2024.

Suite à la remise des différentes offres, une phase de négociation s'est ouverte avec les candidats.

Les critères de jugement des offres, annoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

**Pour les lots n°1, 2 et 3 :**

Critères	Pondération
<b>1 – Qualité</b>	<b>65.0 %</b>
Motivation du candidat, compréhension du contexte territorial, des grands enjeux des missions confiées et des attentes du Pôle métropolitain	5%
Méthodologie et organisation proposées pour la réalisation des prestations et le respect du calendrier prévisionnel	35%
Qualité, qualifications et expérience des moyens humains affectés à l'exécution du marché	20%
Qualité et caractéristiques des moyens techniques affectés à l'exécution du marché	5%
<b>2 – Prix de l'offre</b>	<b>30.0 %</b>
<b>3 – Performances environnementales mises en œuvre pour l'exécution du marché</b>	<b>5.0 %</b>

**Pour les lots n°4 et 5 :**

Critères	Pondération
<b>1 – Qualité</b>	<b>60.0 %</b>
<i>Motivation du candidat, compréhension du contexte territorial, des grands enjeux des missions confiées et des attentes du Pôle métropolitain</i>	5%
<i>Méthodologie et de organisation proposées pour la réalisation des prestations et le respect du calendrier prévisionnel</i>	30%
<i>Qualité, qualifications et expérience des moyens humains affectés à l'exécution du marché</i>	20%
<i>Qualité et caractéristiques des moyens techniques affectés à l'exécution du marché</i>	5%
<b>2 – Prix de l'offre</b>	<b>35.0 %</b>

### 3 – Performances environnementales mises en œuvre pour l'exécution du marché

La consultation donnera lieu à la conclusion de marchés de prestations intellectuelles conclus pour une durée de 72 mois à compter de leur notification.

À l'issue d'une 1<sup>ère</sup> analyse des offres, une négociation a été engagée avec tous les candidats et ce, sur tous les aspects de leur offre.

Sur la base de ces offres négociées, une nouvelle analyse des offres a été effectuée.

\*\*\*

Le rapport d'analyse des offres final a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 14 février 2025. Sur cette base, la CAO a décidé :

- D'approuver les propositions de notation telles que présentées au rapport d'analyse des offres ;
- D'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants estimatifs suivants :

Lots	Désignation	Entreprise / Groupement	Montant estimatifs (en € HT)
1	Coordination générale de la mission et élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Urbanisme réglementaire"	GPT ATOPIA, ITEM ÉTUDES ET CONSEIL, TERRITOIRES AUTREMENT, NOUVEAU TERRITOIRE	446 300 €
2	Élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Évaluation environnementale"	BL ÉVOLUTION	79 990 €
3	Accompagnement juridique à l'élaboration du SCoT du Genevois français	GOUTAL ALIBERT	55 000 €
4	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français	ETAT D'ESPRIT	175 400 €
5	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français	GPT CITADIA CONSEIL, SQUADA, REFLETS, AIRE PUBLIQUE	146 400 €

\*\*\*

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises et aux montants estimatifs mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17 février 2025

Publié ou notifié le 17 février 2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

Le Président,  
Christian DUPESSEY

  


The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a book, surrounded by the text 'Métropole de Genève' and 'R.F.'.

  


The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a book, surrounded by the text 'Métropole de Genève' and 'R.F.'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.